



COMMUNE D'AMBILLY

## Avis d'ouverture d'une enquête publique

### **Etablissement des servitudes d'appui-accrochage en façades pour les supports de lignes aériennes de contact et d'éclairage public sur le territoire de la Commune d'Ambilly dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway Moëllesulaz – Annemasse**

Par arrêté n° URBA/ARRETE/2019-058, Monsieur le Maire d'Ambilly a ordonné qu'il soit procédé à une enquête publique pour l'établissement des servitudes d'appui-accrochage pour les supports de lignes aériennes de contact (LAC) et d'éclairage public sur le territoire d'Ambilly dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway Moëllesulaz – Annemasse.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie d'Ambilly du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 au lundi 15 avril 2019 inclus.**

Est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur, Madame Emilie ROBERT, ingénieur territorial. Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées **le mardi 2 avril 2019 de 16h00 à 19h00 et le vendredi 12 avril 2019 de 11h00 à 14h00 en mairie d'Ambilly.**

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie d'Ambilly afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public,

- Le lundi de 14h00 à 17h00,
- Le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi de 8h30 à 16h00.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Ville [www.ambilly.fr](http://www.ambilly.fr)

Pendant la durée de mise à disposition du dossier, toute correspondance, observation, remarque relative à l'enquête pourra être :

- soit consignée sur le registre établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur et annexé au dossier d'enquête publique,
- soit formulée par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur :
  - par correspondance à l'adresse : Mairie d'Ambilly, enquête publique LAC, 2 rue de la Paix – BP 722 – 74111 AMBILLY cedex,
  - par courrier électronique à l'adresse : [enquete-ancrage-lac@ambilly.fr](mailto:enquete-ancrage-lac@ambilly.fr) en précisant en objet « enquête publique LAC »,  
où elle sera annexée au registre d'enquête, le cachet de la Poste ou l'accusé de réception électronique tenant lieu de preuve d'envoi dans le délai imparti,
- soit directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ambilly et sur le site internet de la Ville d'Ambilly durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire, Guillaume MATHELIER